



Maison du Département Solidarité de l'Artois

Site de Nœux-les-Mines

5 rue Sébastopol

62290 Nœux-les-Mines

Tél : 03.21.61.35.60

Fax : 03.21.60.90.85

Ouvert :

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h

Et de 13h30 à 17h



Maison du département Solidarité de l'Artois



L'organisation du site de Nœux- les-Mines

21/12/2015

La réorganisation de la MDS de Noeux les Mines

Les évolutions auxquelles sont confrontés les services sociaux et médico-sociaux ont nécessité de repenser la façon d'organiser ces services. En effet les problèmes liés à la précarité ne font qu'accroître et les populations rencontrées diversifient en fonction de leurs problématiques. Face à ces évolutions, l'accueil et la prise en charge des usagers s'avèrent plus difficiles et une partie de ces difficultés peut être levée en posant la question de l'organisation des services selon une répartition entre une fonction « accueil » et une fonction « accompagnement ».

Pour cela depuis 2009, une nouvelle organisation s'est mise en place à la Maison du Département de Solidarité de l'Artois, site de Noeux-les-Mines, ayant pour objectifs :

- Un suivi de proximité et de réponse rapide à l'utilisateur par un accueil renforcé.
- Un accompagnement qui place la famille au cœur du dispositif. Le travailleur social référent, coordonne les différents intervenants nécessaires à la résolution des problématiques de l'utilisateur.
- Une meilleure identification des professionnels du Conseil Général par les partenaires externes du monde associatif ou institutionnel par une répartition des communes du site en micro-territoires. Ce qui permet également un développement social local de qualité.

Les Micro-Territoires :

Sur le Territoire de l'Artois, une micro-territoire se définit à partir :

- D'une part par la mise en place d'une organisation sur le territoire existant.
- D'autre part, sur un découpage du site en fonction des établissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI) et des bassins de vie.

Les objectifs :

- Permettre aux professionnels de travailler avec un partenariat identifié, de travailler en réseau et au plus près de la population.
- Cela permet aux partenaires et aux usagers de mieux identifier les professionnels de la Maison du Département de Solidarité de Noeux-les-Mines
- Favoriser la mise en œuvre des actions collectives selon le micro-territoire.
 - Connaître de façon plus fine les ressources du micro-territoire.

L'équipe de direction du site :

- La responsable territoriale de site pilote l'ensemble du personnel et des activités du Site de Noeux-les-Mines.
- La responsable du pôle Accueil.
- Le responsable du pôle Accompagnement.
- Chef de service, Médecin de PMI.

Ils assurent l'encadrement hiérarchique et technique de leur équipe respective.

Pôle Accueil :

Les professionnels :

- Responsable du Pôle Accueil
- Assistants de service sociaux
- Conseillère en économie sociale et familiale

Les missions :

- Traiter les demandes ponctuelles (qui ne suscitent pas un accompagnement au-delà de trois mois)
- Informer l'usager des différents accès aux droits (FSL, CMU...) et créer avec lui le dossier, si nécessaire
- L'évaluation des informations préoccupantes (pour les familles non suivies par le pôle Accompagnement)
- Si la famille nécessite un accompagnement, le pôle Accueil oriente le dossier vers l'instance de régulation.

Les moyens :

- L'accueil de proximité : permanences délocalisées sur le micro-territoire ou au sein du site, et les visites à domiciles.
- L'accueil d'urgence : Chaque Assistant de service social du pôle Accueil, assure une permanence (à tour de rôle) chaque jour au sein du site, afin de gérer les situations d'urgence. (Personne sans ressource, enfance en danger...)
- Les actions collectives : A partir d'un diagnostic effectué sur le micro-territoire, il peut être judicieux de mettre en place une action collective.

Pôle Accompagnement:

Les professionnels :

- Responsable du pôle Accompagnement
- Assistants de service sociaux
- Educateurs spécialisés

Chaque professionnel de ce pôle est nommé « référent-famille », pour les familles qu'il accompagne.

Les missions :

- Un accompagnement social global avec l'accord des familles (au niveau éducatif, budgétaire et administratif). Pour cela, les professionnels du pôle Accompagnement utilisent les mêmes outils existant qu'au pôle Accueil (FSE, CMU, aide financières...).
- Le Pôle Accompagnement contractualise avec la famille lorsqu'une mesure est mise en place (Accueil provisoire, Intervention Éducative à Domicile...). Ce contrat indique les objectifs, le projet et la durée de l'accompagnement.
- Le suivi des enfants confiés, au titre de l'Aide Sociale à l'enfance.
- Le traitement des Informations Préoccupantes des familles connues.

Les moyens :

- Visites à domicile, ou entretien au sein du site.
- Concertations avec les différents partenaires.
- Visites médiatisées (ordonné par le Juge des Enfants).
- Permanence d'urgence (avec le même fonctionnement que le pôle Accueil mais pour les familles suivies).
- Actions collectives.

La Protection Maternelle Infantile :

Les professionnels :

- Chef de Service : médecin de PMI
- Puéricultrices
- Sage-femme

Les Missions :

- Accompagner les parents avec leur accord à la venue de l'enfant.
- Suivre médicalement les enfants : consultations prénatales ou postnatales pour les enfants de moins de six ans.
- Évaluer les Informations Préoccupantes (IP) avec les professionnels des deux pôles.

Les Moyens :

- Visites à domiciles.
- Consultations sur le micro-territoire (grossesse ou nourrissons).
- Consultations dans les écoles maternelles pour effectuer les bilans de santé pour les enfants âgés de 4ans.

L'instance de régulation :

Les professionnels :

- Responsable Territoriale de site.
- Responsable des deux pôles et de la PMI.
- Responsable de secteur.

Les Missions :

- Gérer le passage des dossiers entre les Pôles.
- Nommer le « référent-famille ».
- Valide le projet contractualisé avec la famille.

Le Secrétariat :

Les professionnels :

- Secrétaires, Rédactrices territoriales

Le secrétariat prend une place importante dans la pré-évaluation et l'orientation des usagers.

Les missions :

- Réceptionner, traiter la demande et/ou transmettre les appels téléphoniques.
- Accueillir physiquement les usagers.
- Réceptionner, distribuer et enregistrer le courrier.
- Gérer des dossiers d'agréments d'assistants maternels et d'assistants familiaux.
- Participer aux consultations de la PMI.
- Préparer et suivre administrativement les commissions locales (commission unique de prévention...).
- Centraliser l'ensemble des données informatiques du site.

Les professionnels internes :

Les professionnels :

- Animatrice Revenu de Solidarité Active (Relevant du SLAJ)
- Psychologue
- Animatrice enfance famille
- Animatrice des démarches administratives (dossiers de surendettement, dossiers d'Aide Personnalisée pour les personnes âgées).

Ils sont sollicités par les professionnels des trois services de la MDS, en fonction de leurs missions.